

Repenser et redéfinir le logement social en centre-ville

Vancouver – Edmonton – Calgary – Régina – Winnipeg – Ottawa – Toronto – Montréal - Québec - Halifax

Le laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (L.e.a.p.), groupe de recherche de l'École d'architecture de l'Université de Montréal, est heureux d'annoncer le lancement de son concours étudiant en recherche/création 2006-2007 : *Repenser et redéfinir le logement social en centre-ville*.

Dirigé par la professeure Anne Cormier, ce concours s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche/création subventionné par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Il invite des équipes composées d'étudiants en architecture à réfléchir à la question du logement social comme espace de création, d'innovation et de critique dans les centres urbains canadiens.

Quinze équipes composées chacune de trois à quatre étudiants inscrits à un programme de 2^e cycle (maîtrise) d'une université canadienne seront sélectionnées pour y participer.

La somme de 40 000\$ sera distribuée aux participants sélectionnés. De cette somme, 2000\$ seront remis à chaque équipe qui aura complété la deuxième étape du concours. De plus, trois premiers prix seront répartis comme suit : 5000\$ à l'équipe gagnante, 3000\$ et 2000\$ aux équipes classées en seconde et troisième place.

Un jury international composé d'acteurs importants du domaine de l'architecture, du projet urbain et des services sociaux aura le mandat d'évaluer les projets soumis au concours. Les projets finalistes seront exposés à Montréal et publiés.

De plus, l'exposition des projets finalistes ainsi qu'une présentation publique des travaux réalisés feront parti d'un événement spécial sur le thème du logement social dans les centres-villes. Cet événement aura lieu à l'Université de Montréal le 14 octobre 2006.

Pour de plus amples informations, visitez le site Web du L.e.a.p. à l'adresse suivante : <http://www.leap.umontreal.ca> ou contactez notre équipe à creation-critique@ame.umontreal.ca

1. Buts et description

Le concours *Repenser et redéfinir le logement social en centre-ville* est un projet de recherche/création qui vise à explorer des idées nouvelles pour le logement social dans les centres-villes des grandes métropoles canadiennes. Le but de ce projet est de provoquer chez les étudiants une réflexion critique portant sur la construction de nos centres-villes et de les amener à soulever des questions et à formuler des propositions, tant pour les spécialistes que pour l'ensemble des citoyens.

Les architectes peuvent et doivent avoir une influence sur la forme que prennent les villes ainsi que sur les modes de vie de leurs habitants. Ce concours est donc l'occasion de démontrer comment de nouveaux lieux redéfiniront par exemple :

- Le statut de l'individu dans la ville
- L'idée de l'habitat, de ses fonctions, de son esthétique et de ses formes
- La notion de collectivité et de mixité dans l'habitat
- La vie culturelle dans la ville
- Des espaces sécuritaires pour tous
- Un habitat durable et renouvelable
- L'interface entre domaine privé et domaine public.

Chacun de ces aspects est relié, de près ou de loin, au thème du logement social. L'équipe du L.e.a.p. cherche à déterminer comment les défis posés par la vie urbaine peuvent être relevés par une architecture innovante et critique afin de démontrer qu'il est possible de créer des espaces pour tous dans nos centres-villes et d'en enrichir ainsi la structure.

Des projets tels *Nemausus* réalisé par l'architecte Jean Nouvel à Nîmes en France ou encore *Rural Studio* à Auburn University's aux États-unis sont des exemples contemporains d'une remise en question d'enjeux sociaux par le biais de solutions architecturales inspirées et innovantes. Le projet de Nouvel, un édifice de logements sociaux sur quatre étages, fait usage d'un langage tectonique non traditionnel et crée des espaces flexibles et accueillants pour ses habitants. Les étudiants en architecture ayant participé au projet de *Rural Studio* ont, quant à eux, remis en question les besoins locaux tout en brisant les stéréotypes associés à la pauvreté : ils ont dessiné, créé et construit tout en vivant au sein même d'une communauté défavorisée. Dans le même esprit, le concours du L.e.a.p. vise à dépasser les limites de la création en proposant l'architecture comme véhicule du changement.

Ce concours constitue une occasion unique de contribuer à promouvoir, par l'architecture, une plus grande mixité sociale en centre-ville.

Ce concours vise à renouveler la réflexion sur le logement social en centre-ville. Ainsi, les participants sont invités à développer leur propre questionnement. La liste suivante n'est pas exhaustive :

- De quelle façon le logement social peut-il transformer la structure des centres-villes ?
- Comment le logement social peut-il répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée?
- Comment assurer la pérennité des logements ?
- Comment l'architecture peut-elle être socialement inclusive?
- Comment un espace de bureau, un stationnement ou encore un trottoir peuvent-ils être multifonctionnels? (Pensez à la simultanéité et à la temporalité.)
- Comment utiliser à bon escient les « maigres » subventions allouées au logement social?
- Jusqu'à quel point faut-il prendre en compte le soutien aux sans-abri dans la conception du logement social ?
- Comment le logement social peut-il s'adapter aux strictes règles de l'économie et du zonage des centres-villes?
- Comment la créativité et l'innovation dans la création de logement social peuvent-elles rejoindre ou détourner les motifs qui dirigent l'économie des villes ? (Pensez à l'évolution des villes dans les 5, 10 ou 15 prochaines années.)
- Comment l'architecture peut-elle combler les désirs des populations urbaines?
- Comment le bâti peut-il influencer les interactions sociales dans les centres-villes?
- Comment le logement social peut-il être intégré aux centres-villes au-delà de l'optimisation de la productivité et de l'occupation? (Pensez aux flux des travailleurs.)
- De quelle façon le logement social peut-il informer et influencer les politiques publiques?
- Comment la philanthropie peut-elle former et moduler l'espace social?
- Comment l'architecture peut-elle créer un noyau utopique dans les centres-villes?
- Comment l'architecture, l'habitat urbain et les espaces vacants des centres-villes peuvent-ils contribuer à assurer l'autosuffisance de ses habitants? (Pensez à l'agriculture urbaine.)

Votre opinion est unique et pertinente. Vous n'êtes pas entravés par les limites de la profession, par ses codes, ses lois, ses intentions, ses stigmates ou ses attentes. Ce concours vous invite à repousser les limites de vos habiletés techniques et de vos ambitions créatrices afin de renverser le statu quo du développement de nos centres-villes et de les transformer en espaces inclusifs et stimulants.

Le logement social

Le logement social est destiné à loger des personnes ou des familles à faibles revenus. Dans le contexte canadien, la réalisation de projets de logement social est tributaire d'une aide financière gouvernementale et elle est souvent soutenue par des organismes sans

but lucratif, des coopératives ou des organismes de charité¹. En règle générale, elle est le fruit de l'effort commun de plusieurs groupes. Le recyclage d'un édifice ancien en vingt-six chambres à prix modique avec soutien communautaire dans la ville québécoise de Gatineau est un exemple d'une telle collaboration. Ce projet de 2,1M\$ a vu le jour grâce à l'implication financière de partenaires publics, communautaires et privés dont la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec².

La nécessité de regrouper plusieurs organismes afin de développer des projets de logement social est sans doute le reflet de la diminution de l'implication du gouvernement fédéral dans ce domaine. Déjà en 1988, les divers paliers gouvernementaux ne consacraient au logement que 2,8% du budget total réservé aux politiques sociales³. La question du logement ne figure d'ailleurs pas au nombre des priorités énoncées dans le discours du trône d'avril 2006 formulé par le tout nouveau gouvernement conservateur de Steven Harper⁴.

Le manque d'intérêt dont témoigne le gouvernement fédéral à l'égard du logement social, ne diminue en rien l'urgente nécessité de réaliser de nouvelles constructions, de réhabiliter des logements existants et de développer de nouvelles façons de concevoir le logement social. La condition actuelle du logement social et de son architecture en centre-ville constitue un excellent sujet de débat. Des grands ensembles détachés du tissu urbain, aux interventions ponctuelles intégrées à leur contexte caractéristiques d'un bon nombre de coopératives d'habitation et de communautés mixtes, les projets de logement social ont connus une certaine évolution dans les dernières décennies. Montréal, par exemple, une ville où les organismes à but non lucratif et le gouvernement provincial assument la responsabilité de la majorité des réalisations de logement social, a connu un virage important quant à la nature et à l'ampleur des projets⁵. Ce changement a favorisé l'émergence de petits projets qui démontrent un plus grand souci d'intégration urbaine et de recherche architecturale. Cependant, la taille des projets ne permet pas de répondre adéquatement à la demande.

Si la conception du logement social prend parfois une orientation particulière pour répondre à des besoins précis, elle ne devrait pas contribuer à la création de ghettos où

¹ Prince, Michael J., «Holes in the Safety Net, Leak in the Roof: Changes in Canadian Welfare Policy and Their Implications for Social Housing Programs» Housing Policy Debate – Volume 9, Issue 4. (Fannie Mae, 1998.) 826.

² Société canadienne d'hypothèques et de logement, « 26 nouveaux logements sociaux et communautaires à Gatineau », 11 octobre 2005, 4 avril 2006, <<http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/sapr/co/2005/2005-10-11-0800.cfm>>

³ Prince, Michael J., "The Canadian Housing Policy Context" Housing Policy Debate – Volume 6, Issue 3. (Fannie Mae, 1995) 724.

⁴ Canada, Discours du trône, Une nouvelle feuille de route, (Ottawa: Premier ministre du Canada, 2006) <http://www.sft-ddt.gc.ca/default_f.htm>.

⁵ Affleck, Gavin, "Renewing the Urban Fabric: Social Housing in Montreal," Canadian Architect, July 2004. <http://www.cdnarchitect.com/issues/ISarticle.asp?id=153389&story_id=25948105952&issue=07012004&PC=&btac=no>.

les résidents sont socialement et physiquement isolés de l'intensité et de la diversité de la vie urbaine. Ce concours de recherche-crédation en architecture traite de l'importance d'intégrer des logements de qualité accessibles à tous, sans égard au statut social ou économique, au coeur de nos villes. Dans ce concours, l'aménagement de lieux d'inclusion sociale significatifs en centre-ville est considéré comme crucial afin que les idées présentées aient un véritable impact à l'échelle de la communauté urbaine. Si la question du logement social urbain constitue une part importante des débats architecturaux contemporains, ce concours propose qu'une approche globale de la conception de nos centres-villes qui intègre la notion d'inclusion sociale doit également être considérée.

Contexte du concours de recherche/crédation

Ce concours de recherche/crédation entend répondre au mandat que s'est donné l'équipe du L.e.a.p. en contribuant à l'avancement du processus de pensée créative en architecture. Ayant pour objectif la promotion des activités de recherche et des projets de développement scientifique, le L.e.a.p. cherche à multiplier les occasions de création d'une architecture potentielle de qualité.

Avis important :

Les projets et travaux soumis par les participants demeureront propriété intellectuelle de leurs auteurs. Toutefois, en soumettant leurs projets au jury du concours, les équipes sélectionnées acceptent que leur travail soit reproduit par l'Université de Montréal et par l'équipe de recherche du L.e.a.p. Il est également entendu que les projets soumis feront partie d'un projet de recherche scientifique. Se faisant, ils feront l'objet de divers travaux d'analyse au-delà même de la tenue du concours. De plus, les projets soumis seront intégrés à la base de données du Catalogue des Concours Canadiens et seront donc accessibles par Internet pour consultation dans un but pédagogique ou de recherche. Les propositions doivent être des productions originales des concurrents. Les travaux faisant partie d'un mandat professionnel ou académique (par exemple les projets conçus dans les écoles) ne seront pas acceptés.

2. Structure et règlements

Le groupe de recherche du L.e.a.p. de l'Université de Montréal lance un appel de candidatures pour son premier concours de recherche/crédation, 40 000 \$ seront distribués parmi les équipes choisies pour participer à ce concours.

Il s'agit d'un concours en deux étapes ouvert à travers tout le Canada. Quinze équipes sélectionnées sur dossier participeront durant la période estivale à la deuxième étape du concours. Elles recevront, après réception de leur projet complet, la somme de 2000\$.

Résultats, prix et présentation publique

Les résultats du concours seront annoncés lors d'un événement public qui se tiendra le 14 octobre prochain à l'Université de Montréal.

Lors de cet événement, les projets finalistes seront exposés à l'Université de Montréal et les résultats du concours feront l'objet d'une discussion publique. À partir du mois de novembre 2006, ces projets seront intégrés à la base de données des Concours Canadiens du L.e.a.p. et seront ainsi accessibles au public par Internet. Une analyse complète du concours et de ses résultats sera par la suite effectuée par l'équipe de recherche du L.e.a.p.

Le jury attribuera les prix suivants aux trois meilleurs projets :

- Premier prix de \$ 5000
- Deuxième prix \$ 3000
- Troisième prix \$ 2000

Calendrier du concours

10 avril 2006	Lancement officiel du concours et début de l'appel de candidatures
11 avril 2006	Début de la période de questions (première étape)
3 mai 2006	Fin de la période de questions (première étape)
10 mai 2006	Date limite pour l'envoi des propositions (le cachet de la poste en faisant foi. Les propositions devront être reçues au L.e.a.p. avant le 17 mai)
17 au 24 mai 2006	Examen des candidatures et choix final des 15 équipes finalistes
25 mai 2006	Annonce de la sélection des équipes finalistes
26 mai 2006	Début de la période de questions (deuxième étape)
8 août 2006	Fin de la période de questions (deuxième étape)
15 août 2006	Date limite pour l'envoi des projets de deuxième phase (le cachet de la poste en faisant foi. Les propositions devront être reçues au L.e.a.p. avant le 22 août)

14 octobre 2006 Présentation des projets lauréats, débat public et exposition des 15 projets.

25 novembre 2006 Publication des projets dans le Catalogue des Concours Canadiens du L.e.a.p (CCC).

Admissibilité

Les étudiants désirant participer au concours doivent former des équipes de 3 à 4 personnes.

Tous les membres de l'équipe, à l'exception d'une seule personne, doivent être :

- inscrits ou admis à un programme de maîtrise en architecture dans une université canadienne, ou encore avoir terminé leur maîtrise en architecture à l'automne 2005 ou à l'hiver 2006.
- ou avoir obtenu un diplôme professionnel en architecture et être inscrit ou admis à une maîtrise d'une autre discipline dans une université canadienne.

Un seul membre de l'équipe pourra provenir d'une autre faculté (c.-à-d. ne pas avoir terminé un diplôme de premier cycle en architecture.) Cette personne devra cependant être inscrite à un programme de maîtrise dans une université canadienne. La présence d'un membre ayant un tel profil n'est **pas** indispensable à la formation d'une équipe.

Une preuve d'admissibilité est requise (lettre du registraire ou autre). Les étudiants inscrits au doctorat (PhD) ne sont pas admissibles. Les étudiants ne peuvent être membres que d'une seule équipe. En s'inscrivant au concours, les étudiants s'engagent à développer un projet spécifique au concours.

Chaque équipe devra soumettre une lettre de recommandation provenant d'un représentant d'une université. Cette lettre témoignera du sérieux de la candidature de l'équipe.

Chaque équipe devra compléter une fiche de mise en candidature (téléchargez la fiche en cliquant ici) et désigner un représentant de l'équipe. Ce représentant sera la personne contact officielle pour le groupe.

Première étape : Appel de candidatures (sélection des équipes)

L'étape d'appel de candidatures est ouverte à un nombre illimité d'équipes dont 15 seront sélectionnées pour participer à la deuxième étape. Chaque équipe devra transmettre une proposition de projet au comité de sélection du L.e.a.p. avant la date du 10 mai 2006 (le tampon de la poste en faisant foi). Les candidatures devront être reçues par l'équipe du L.e.a.p avant le 17 mai 2006. Les propositions ne respectant pas les dates d'envoi et de réception ne seront pas admissibles.

L'appel de candidatures constitue donc la première étape du concours.

Lors de cette première étape, les équipes sont invitées à rechercher un lieu ou des lieux pour lesquels ils souhaitent amorcer une réflexion sur la question du logement social. Ce lieu ou ces lieux devront être situés dans le centre-ville d'une des villes suivantes : Vancouver, Edmonton, Calgary, Regina, Winnipeg, Ottawa, Toronto, Montréal, Québec ou Halifax.

En plus de la preuve d'admissibilité, de la lettre de recommandation et des informations concernant les membres de l'équipe, chaque équipe doit donc soumettre les trois éléments suivants :

1. Un portfolio de travaux

Chaque membre de l'équipe doit soumettre un portfolio de travaux afin de faire état de l'importance que revêt à ses yeux la créativité, l'innovation et la critique en design architectural. Le membre de l'équipe qui n'aurait pas fait d'étude en architecture devra présenter un texte décrivant sa vision de la créativité, de l'innovation et de la critique en architecture. Ce texte pourra être accompagné d'images ou de photographies pertinentes. Format : maximum (2) pages 8½ x 11 par membre de l'équipe. Sur le CD, le portfolio des différents membres de l'équipe devra être rassemblé dans un seul fichier PDF. Ce portfolio devra également être remis en format papier.

2. Un lieu ou des lieux présentant un potentiel pour l'intégration de logement social en centre-ville

L'équipe devra sélectionner **une** image ou illustration du contexte ou des contextes urbains retenus. En plus de cette image ou illustration, l'équipe devra fournir une explication de 100 mots témoignant de la pertinence de son choix. Format : maximum (2) 8½ x 11 pages par équipe. Cette image devra être sauvegardée sur le CD en format PDF et devra également être fournie en format papier.

3. Exposé de recherche architecturale traitant de création et d'innovation

L'équipe devra soumettre un texte décrivant sa vision de l'habitat social. Les participants sont fortement encouragés à se référer, sans s'y restreindre ni s'y conformer strictement, aux questions posées dans la section 1 (Buts et description). Format : maximum (3) pages 8½ x 11 par équipe. Ce texte devra être sauvegardé sur le CD en format PDF et devra également être fourni en format papier.

Liste de contrôle pour l'étape 1 – Appel de candidatures (Tous ces éléments doivent être envoyés au L.e.a.p.)

- Une **fiche de mise en candidature** complétée de façon claire et lisible.
Téléchargez la fiche en cliquant [ici](#).
- Les **preuves d'admissibilité** de chacun des membres de l'équipe.

- ❑ Une **lettre de recommandation** pour l'équipe provenant d'un représentant d'une université.
- ❑ Le **portfolio** présentant des travaux de chacun des membres de l'équipe [maximum (2) pages 8½ x 11 par membre de l'équipe]
- ❑ La **représentation du lieu ou des lieux** présentant un potentiel pour l'intégration de logement social en centre-ville [maximum (2) 8½ x 11 pages par équipe]
- ❑ Un **exposé** de recherche architecturale traitant de création et d'innovation [maximum (3) pages 8½ x 11 par équipe.] [Ce fichier devra être identifié ainsi EXPOSE_ABC23.pdf – voir détails plus bas]

Le portfolio, la représentation du site et l'exposé de recherche doivent être fournis dans les formats suivants :

- ❑ Une copie papier reliée.
- ❑ Une copie numérique (format pdf 300 dpi) sur un CD.

Les noms des membres de l'équipe devront apparaître sur le CD.

Les fichiers contenus sur le CD devront être identifiés ainsi:

PORTFOLIO_ABC23.pdf
IMAGE_ABC23.pdf
EXPOSE_ABC23.pdf (exposé de recherche architecturale)

(ABC23 correspondant au code d'identification de l'équipe. Voir fiche de mise en candidature)

L'usage de la couleur est permis. Les propositions peuvent être rédigées en anglais ou en français.

Un avis de réception sera envoyé par courrier électronique au représentant de l'équipe. Voir le calendrier pour la date limite de l'envoi des propositions.

Sélection des équipes finalistes

Les propositions reçues seront examinées par le groupe de recherche du L.e.a.p. afin d'évaluer leur conformité au règlement du concours. L'équipe de recherche choisira ensuite, parmi les dossiers reçus et conformes, les 15 équipes finalistes. Ces équipes seront sélectionnées pour leur capacité à démontrer de leurs habiletés en recherche et en création, et surtout, pour leur approche originale des thèmes entourant le logement social en centre-ville.

Toutes les équipes seront avisées des résultats par courrier électronique.

Étape deux : Projet – 15 équipes

À compter du 25 mai, les équipes finalistes seront appelées à explorer et à approfondir leurs idées concernant la question du logement social dans les centres-villes canadiens. Les équipes devront élaborer une proposition d'intégration de logement social dans le lieu ou les lieux qu'ils auront préalablement choisi(s). À cette étape, une démonstration de la nature programmatique et conceptuelle de leur projet est requise. Une élaboration approfondie des thèmes décrits dans la section 1 est également attendue. Les projets des équipes finalistes, devront être soumis en format imprimé et électronique (voir ci-bas) et seront utilisés par le L.e.a.p. dans le cadre de recherches, ainsi que d'exposition et de publication. À partir de la réception des documents complets, le L.e.a.p. s'engage à envoyer un chèque de 2000 \$ à chaque équipe pour sa participation à la deuxième étape.

La présentation du projet doit comprendre les trois composantes suivantes :

1. Une réflexion écrite

Une réflexion écrite d'au moins 2 000 mots exposant les solutions proposées par l'équipe au problème du logement social est requise. Ce texte est présenté indépendamment des planches de présentation. Il doit pousser la réflexion au-delà de la représentation graphique du projet en questionnant les aspects critiques, politiques et sociaux de l'architecture comme catalyseur de changement dans nos centres-villes. Ce document devrait contenir des éléments d'analyse, d'argumentation et de raisonnement illustrant la position de l'équipe sur la question du logement social dans un contexte urbain. Ce document doit porter un titre et peut être illustré. Ce texte doit être présenté sur un maximum de (4) pages 11x17 format paysage et être lisible (12pt min.). L'usage de la couleur est permis. Ce texte devra être sauvegardé sur le CD en format PDF et devra également être fourni en format papier.

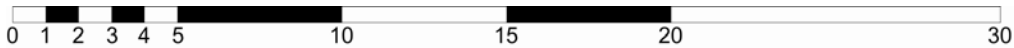
2. Panneaux

La présentation de trois panneaux A1 est requise. Ces panneaux doivent être montés sur un support rigide léger 7mm (1/4po) et présentés de la manière suivante :



Tous les documents soumis doivent être anonymes. Les noms des étudiants ne doivent apparaître ni au recto ou ni au verso d'aucun des documents. Par ailleurs, le code de l'équipe et la lettre (A, B, C) identifiant le panneau doivent, eux, apparaître recto de chacun des documents (en bas à droite du panneau).

Chaque dessin doit être accompagné d'une échelle graphique, semblable à l'exemple suivant :



Le panneau A doit décrire visuellement et graphiquement le site et son contexte. De plus, le titre du projet doit apparaître sur ce panneau.

Les panneaux B et C doivent décrire la nature du programme proposé, en l'illustrant à plusieurs échelles (de la ville à la cellule). Les images devraient inclure des schémas conceptuels exprimant l'idée générale de la proposition, des perspectives, des plans, des coupes et des élévations.

Il est impératif que la présentation reflète le traitement critique, créatif et innovateur des questions architecturales entourant le logement social ainsi que le potentiel de renouvellement du tissu urbain en centre-ville que propose le projet. Néanmoins, dans l'optique d'une large diffusion, les méthodes de représentation architecturale utilisées doivent également favoriser la compréhension du projet par un public élargi.

Les planches doivent présenter les dessins suivants : croquis conceptuels, implantation, plans, coupes et élévations. Cependant, cette liste n'est pas exclusive et d'autres dessins peuvent figurer sur les planches. Les panneaux doivent également comprendre un texte de 200 mots résumant le projet et expliquant les éléments clés et les principales idées. Ce texte doit traiter :

- Du contexte local et la situation
- De la pertinence du choix du lieu ou des lieux
- Des intentions spécifiques de l'équipe au regard du développement d'un programme sur le lieu ou les lieux sélectionnés
- De la position de l'équipe et de son approche créative, critique et politique de la question du logement social.

3. Fiche projet

Les équipes doivent également soumettre une fiche projet comprenant le texte résumé de 200 mots présenté sur les planches. Le texte doit être accompagné de (3) images représentant clairement les idées du projet. Deux des images doivent être des perspectives extraites des panneaux de présentation, qui permettront au public, non habitué à lire les représentations architecturales, de comprendre clairement l'échelle et l'intention de l'intervention. Le texte et les images doivent être présentés sur maximum de (2) feuilles 8½ x 11 et permettre une reproduction lisible en noir et blanc. L'utilisation de la couleur est permise. Ce document devra

être sauvegardé sur le CD en format PDF et devra également être fourni en format papier.

Liste de contrôle des documents requis la présentation du projet

- ❑ La **réflexion** écrite [maximum de (4) pages 11x17 format paysage lisibles – 12 pt minimum]
- ❑ Les **trois panneaux** [imprimés et montés sur support rigide léger ¼ de pouce]
- ❑ La **fiche projet** [(2) feuilles 8½x11 sauvegardée sous FICHE_ABC23.pdf]
- ❑ Une **reproduction imprimée sur papier 11x17** de chacun des trois panneaux.
- ❑ Un **CD** bien identifié contenant tous les éléments en fichiers .pdf à 300 dpi.

Durant la deuxième étape du concours, les équipes devront utiliser le même code que dans la première phase.

Comme dans le cas de cas des documents de la première étape, les fichiers contenus sur le CD devront être identifiés de la façon suivante :

REFL_ABC23.pdf
FICHE_ABC23.pdf
PAN_A_MINI_ABC23.pdf
PAN_B_MINI_ABC23.pdf
PAN_C_MINI_ABC23.pdf
PAN_A_ABC23.pdf
PAN_B_ABC23.pdf
PAN_C_ABC23.pdf

Tous les documents devront être envoyés directement au groupe de recherche du L.e.a.p. avant le 15 août (le cachet de la poste en faisant foi) et reçus avant le 22 août. Les projets qui ne seront pas soumis à temps seront automatiquement éliminés et, conséquemment, l'équipe éliminée ne recevra pas la rémunération de 2000\$ prévue pour la participation à la deuxième étape.

3. Évaluation des projets

En octobre 2006, le jury évaluera les 15 propositions et de décernera des prix. Les prix seront attribués sur la base de la contribution des projets à la création, à l'innovation et à la critique architecturale et urbaine dans le contexte de l'intégration du logement social en centre-ville.

Les noms des membres du jury seront connus et communiqués prochainement par le biais du site Internet du concours (www.leap.umontreal.ca)

Dans l'évaluation de chacun des projets, les membres du jury tiendront compte, entre autres, des critères suivants :

- ❑ Le renouveau de la créativité et de la responsabilité sociale en architecture urbaine.
- ❑ Le potentiel de stimulation d'un débat public sur la redéfinition du logement social et sur son intégration en centre-ville du projet.
- ❑ La pertinence de l'exploration typologique, esthétique, tectonique et urbaine.

Le jury sera composé d'acteurs importants du domaine de l'architecture, du design urbain et de la sociologie. Le jury ne comprendra aucun membre du L.e.a.p., qu'ils soient chercheurs ou associés.

4. Questions et réponses

Première étape :

Début de la période de questions : 11 avril 2006

Fin de la période de questions : 3 mai 2006

Deuxième étape

Début de la période de question : 26 mai 2006

Fin de la période de questions : 3 août 2006

Toutes les questions doivent être transmises par courriel à l'adresse suivante :

creation-critique@ame.umontreal.ca

Les réponses seront affichées sur le site Internet du L.e.a.p. au :
<http://www.leap.umontreal.ca>

Téléphone : (514) 343.6111 poste 1095

Fax : (514) 343.2455

Courriel: creation-critique@ame.umontreal.ca

5. Adresse postale pour l'envoi des soumissions

Pour livraison express (UPS, Purolator, etc.):

Recherche/création
c/o L.e.a.p.
École d'architecture
Faculté de l'aménagement
Université de Montréal
Local 2076
2940 ch. Côte-Ste-Catherine
Montréal, Québec
H3T 1B9
Téléphone : (514) 343.6007

Pour poste régulière:

Recherche/création
c/o L.e.a.p.
École d'architecture
Faculté de l'aménagement
Université de Montréal
CP 6128 succ. centre-ville
Montréal, Québec
H3C 3J7